

CANADA
QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE

Séance régulière du 2 mars 2020 du conseil municipal de la municipalité de Rivière-au-Tonnerre, tenue au bureau municipal.

SONT PRÉSENTS (ES):

Madame Lorenza Beaudin	Mairesse
Monsieur Karl Derosby	Conseiller
Monsieur Edwin Bond	Conseiller
Madame Anne-Marie Boudreau	Conseillère
Monsieur Jacques Bernier	Conseiller
Monsieur Eddy Boudreau	Conseiller

EST ABSENT

Monsieur Jimmy Poirier	Conseiller
------------------------	------------

Formant quorum sous la présidence, de madame Lorenza Beaudin, mairesse

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE: Madame Josée Poulin directrice générale.

1. MOMENT DE RECUEILLEMENT

Les participants se recueillent.

2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À la salle du conseil municipal de Rivière-au-Tonnerre, l'assemblée est ouverte à 19 h 00 par la mairesse, madame Lorenza Beaudin. Madame Josée Poulin fait fonction de secrétaire.

3. RÉOLUTION 19-03-20

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Bernier

APPUYÉ PAR le conseiller Edwin Bond

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé et que les affaires nouvelles restent ouvertes

4. RÉOLUTION 20-03-20

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE FÉVRIER 2020

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

APPUYÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal du mois de février 2020 soit accepté tel que déposé.

5. RÉOLUTION 21-03-20

**ADOPTION DE LA CONCILIATION BANCAIRE DU MOIS
FÉVRIER 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Bernier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la conciliation bancaire du mois de février 2020 soit adoptée telle que déposée.

6. RÉSOLUTION 22-03-20

APPROBATION DES COMPTES ET DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les comptes et déboursés soient adoptés et que le paiement et les déboursés soient autorisés.

7. RÉSOLUTION 23-03-20

**DEMANDE D'APPUI FINANCIER /ÉLÈVES DE 6^{IÈME} ANNÉE DE
L'ÉCOLE ST-FRANÇOIS D'ASSISE**

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance du 20 janvier 2020 concernant une demande d'appui financier pour la soirée de graduation des élèves de 6^{ième} année;

ATTENDU QUE La Municipalité a les fonds nécessaires au poste budgétaire 2020;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Bernier

APPUYÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal accepte de faire un don de 50\$ pour la soirée de graduation des élèves de 6^{ième} année.

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution, d'autoriser le paiement, de même que le décaissement.

8. RÉSOLUTION 24-03-20

DEMANDE D'APPUI FINANCIER /SOS SANTÉ *MOI POUR TOI*

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance concernant une demande d'appui financier pour le défi SOS Santé *Moi pour toi* que l'équipe *Les mam'zelle d'la Côte-Nord* s'engage à relever;

Séance régulière du 2 mars 2020

ATTENDU QUE plusieurs membres de l'équipe sont natifs de notre municipalité et qu'une participante possède un immeuble sur notre territoire;

ATTENDU QUE La Municipalité a les fonds nécessaires au poste budgétaire 2020;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Edwin Bond

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal accepte de faire un don de 100\$ à l'équipe *Les mam'zelle d'la Côte-Nord* pour participer au défi SOS Santé qui aura lieu le 19 et 20 septembre 2020

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution, d'autoriser le paiement, de même que le décaissement.

9. RÉSOLUTION 25-03-20

AUTORISATION DU 4^{ème} PAIEMENT À L'ENTREPRENEUR AUX DÉNEIGEMENTS POUR LA DEUXIÈME ANNÉE DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigements stipule à l'article 17 que l'entrepreneur recevra le deuxième paiement le 15 mars 2020 en raison de 20%;

CONSIDÉRANT QU'UNE somme de 20% de chacun des versements sera retenu pour couvrir tout défaut d'exécution;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Bernier

APPUYÉ PAR le conseiller Edwin Bond

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité autorise le paiement de 9600\$ avant les taxes à l'entrepreneur correspondant à 20% du contrat moins la retenu de 20%;

QUE Madame Josée Poulin, directrice- générale est autorisée à émettre le chèque à l'entrepreneur en date du 15 mars 2020.

10. RÉSOLUTION 26-03-20

DEMANDE D'APPUI FINANCIER POUR LA FONDATION DES SOURDS DU QUÉBEC

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance du 13 février 2020 concernant une demande d'appui financier pour la Fondation des Sourds du Québec;

ATTENDU QUE La Municipalité a les fonds nécessaires au poste budgétaire 2020;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Bernier

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal accepte de faire un don de 50\$ pour la Fondation des Sourds du Québec;

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution, d'autoriser le paiement, de même que le décaissement.

11. RÉOLUTION 27-03-20

VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENTS DE TAXES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC de Minganie, la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

APPUYÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Josée Poulin, transmette, avant le 20 mars 2020, au bureau de la MRC de Minganie, la liste des immeubles décrit, dans la résolution pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmis à la Commission Scolaire de la Moyenne Côte-Nord.

DOSSIERS;

5572 44 9005	6072 14 7782	7569 88 0155	8571 62 3941
5572 61 0699	6072 54 6498	8471 95 9403	8571 70 7715
7270 61 7975	8670 58 3852	8571 32 7632	

Tous les lots décrits font partie du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Sept-Iles.

12. RÉOLUTION 28-03-20

AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

CONSIDÉRANT QU'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

CONSIDÉRANT QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8 %, passant de 55 % en 1992 à 63 % en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE DÉCRÉTER QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre ENCOURAGE la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

13. RÉOLUTION 29-03-20

**REMBOURSEMENT AU COMPTANT DE LA DETTE DE 195 500\$
RELATIF À UN EMPRUNT ÉCHÉANT LE 8 JUIN 2020 À LA CAISSE
POPULAIRE DESJARDINS DE MINGAN-ANTICOSTI**

CONSIDÉRANT QUE l'emprunt à la Caisse Populaire de Mingan Anticosti vient à échéance le 8 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre possède les fonds nécessaires au remboursement complet de la dette relatif au règlement d'emprunt 130-05-06;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Edwin Bond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre autorise le paiement complet de la dette de 195 500\$ le 8 juin 2020;

QUE cette somme soit prise dans le surplus accumulé affecté à la dette sur l'eau;

QUE Madame Josée Poulin, directrice-générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer tous les documents nécessaires au remboursement de cette dette.

14. RÉSOLUTION 30-03-20

ACQUISITION D'UN SYSTÈME DE VIDÉO COMMUNICATION

ATTENDU l'intérêt de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre à acquérir un système de vidéo communication à la fine pointe de la technologie;

ATTENDU QU'UN tel système de vidéo communication minimisera les frais de déplacement pour la Municipalité et facilitera la présence de notre municipalité et des employés aux diverses rencontres;

ATTENDU QUE la mise en place d'un tel système de vidéoconférence peut-être subventionnée dans le cadre du FAAR;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Bernier

APPUYÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre s'engage à contribuer minimalement à la hauteur de 20% de nos besoins spécifiques;

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre autorise madame Josée Poulin, directrice-générale et secrétaire-trésorière à faire l'évaluation nécessaire des besoins dans le cadre de l'acquisition de ce système et est autorisée à signer tous les documents nécessaires pour que cette résolution prenne effet.

15. RÉSOLUTION 31-03-20

ACQUISITION D'APPAREILS RESPIRATOIRES POUR LES POMPIERS ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la soumission d'Aréo-Feu concernant des appareils respiratoires usagés;

CONSIDÉRANT les besoins des pompiers pour de tels appareils;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller

APPUYÉ PAR le conseiller

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre accepte de faire l'achat de 4 appareils respiratoires ainsi que de 5 cylindres tel que mentionnés dans la soumission numéro S-00014613 d'Aréo-Feu;

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre autorise madame Josée Poulin, directrice-générale et secrétaire-trésorière à prendre la somme dans le surplus accumulés affectés au service de protection incendie.

16. RÉSOLUTION 32-03-20

DEMANDE DE PARTENARIAT-PROJET DE MODULE DE JEUX ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la demande de L'École Saint-François d'Assise concernant l'acquisition d'un module de jeux;

CONSIDÉRANT QUE l'école accueil présentement des enfants de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre accepte de contribuer en raison de 300\$ pour le module de jeux de l'École Saint-François d'Assise;

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution, d'autoriser le paiement, de même que le décaissement.

17. RÉSOLUTION 33-03-20

AUTORISATION DE DÉPLACEMENT / CONSEILLÈRE RESPONSABLE DES AINÉS ;

CONSIDÉRANT l'importance que la Municipalité accorde aux aînés;

CONSIDÉRANT la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre est une Municipalité amis des aînés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Bernier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Séance régulière du 2 mars 2020

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre autorise le déplacement de Madame Anne-Marie Boudreau, conseillère à l'activité « Journée de l'appui 2020 » qui aura lieu à Québec le 31 mars 2020 et par le fait même autorise le paiement des frais d'inscriptions, de repas ainsi que l'hébergement;

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution, d'autoriser le paiement, de même que le décaissement.

18. RAPPORT DES COMITÉS

Monsieur Eddy Boudreau mentionne que le nouveau camion de la Régie pour la collecte des ordures arrivera dans les prochaines semaines et que la Régie a reçu pour 2019 la somme de 32000\$ pour le recyclage. Madame Anne-Marie Boudreau fait mention qu'il aura une rencontre d'informations à la population par la FADOQ le 10 mars concernant les divers cours qui auront lieu prochainement. Elle donne quelques informations au sujet de COSTE.

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions sont posées au conseil

20. LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la clôture de l'assemblée est proposée par le conseiller Edwin Bond. Madame Lorenza Beaudin, mairesse déclare la séance levée à 19h30.

21. SIGNATURE

Josée Poulin
Directrice générale

Lorenza Beaudin
Mairesse